

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 avril 2024

Date de la convocation :

22/03/2024

quatre avril deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Date affichage : 22/03/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_29

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUELOBLES

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil municipal,

- après avoir formulé ses observations quant aux propositions de zones d'accélération ayant fait l'objet d'une présentation au service compétent de l'EPCI le 19 décembre 2023.
- la consultation des services compétents de l'EPCI et du Parc Naturel Régional se fera par l'intermédiaire de la plateforme gouvernementale
- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

- de définir, pour la production solaire photovoltaïque sur toitures en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées **en annexe 1** à la présente délibération.

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du LOT et ampliation à l'EPCI CAUVALDOR en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale

Préfecture

Date de réception de l'AR: 10/04/2024

046-214601650-DE_2024_29-DE

Annexe 1 à la délibération du 4 avril 2024 du conseil municipal de LAVERGNE identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

Identification des zones d'accélération

Identification de la Zone (lieu(x)-dit(s))	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposé
Larraufie	AB 0197	Potentiel de 1556 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Larraufie	AB 0198	Potentiel de 769 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Langlade	AB 0221	Potentiel de 305 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Langlade	AB 0230	Potentiel de 1780 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Le Mas Haut	AK 0269	Potentiel de 469 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Le Mas Haut	AK 0285	Potentiel de 584 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Pouchou	AK 0334	Potentiel de 450 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Laborie	AE 0206	Potentiel de 704 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mespeil	AK 0135	Potentiel de 557 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lavayssière	AI 0157	Potentiel de 977 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0058	Potentiel de 225 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0062	Potentiel de 138 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0063	Potentiel de 267 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Labrunie	AH 0418	Potentiel de 515 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Labrunie	AH 0423	Potentiel de 553 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Catonie	AH 0077	Potentiel de 911 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Nouguié	AH 0386	Potentiel de 1069 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0030	Potentiel de 245 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0034	Potentiel de 159 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0035	Potentiel de 213 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lescarretals	AB 0041	Potentiel de 294 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lescarretals	AB 0042	Potentiel de 280 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Préfecture
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
046-214601650-DE_2024_29-DE